



Bon de réservation de la salle des fêtes.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Signature :

Date de la prise de réservation :

Date de la réservation souhaitée :

Nombre de jours : 1 jour

2 jours

Ceci est un bon de réservation, il sert uniquement à bloquer la salle pour une date précise, en aucun cas il ne fait office de contrat.

Démarche à suivre :

Après avoir renseigné et signé ce bon de réservation, il vous sera demandé de passer en mairie **1 mois** avant la date de la location prévue. Vous devrez fournir :

- ✓ 1 chèque de caution d'un montant de 400€ à l'ordre du Trésor Public
- ✓ Remplir et signer le « contrat de location »
- ✓ Fournir une attestation de votre assureur (*vous devrez le contacter afin d'assurer la salle : il s'agit d'un simple avenant à votre contrat valable pour la date demandée, votre assureur ne vous demandera pas de supplément*).

Concernant les tarifs de location : ils sont révisables chaque année par délibération du Conseil Municipal. Lors de la réservation les tarifs en cours vous seront donnés. Si entre-temps les tarifs évoluent vous serez contacté par la mairie pour vous en informer, et ainsi vérifier avec vous que vous souhaitez conserver (ou pas) votre réservation.